Nous demandions que l'union entre les républicains se fît sur un programme. Ce programme, M. Poincaré vient de l'exposer; il est assez large pour grouper ceux qui attendent tout de la légalité et qui, en face des révolutionnaires, demeurent fidèles aux principes de la Révolution française.

Le *Figaro* :

Le discours de M. Poincaré aura un grand retentissement. Il marquera, nous l'espérons, l'étape décisive vers la formation d'un grand parti républicain libéral progressiste à opposer au parti radical socialiste.

NICOLAS II EN FRANCE

L'arrivée à Paris

Rien n'est encore officiellement décidé quant à l'itinéraire que suivra le train impérial qui amènera l'empereur et l'impératrice de Russie à Paris.

La Compagnie de l'Ouest juge toujours l'exécution d'une gare à cent mètres du monument de la Défense nationale de Courbevoie comme très facile.

On attend la ratification par la Russie de toutes les mesures que le gouvernement a l'intention de prendre en ce qui touche le séjour des souverains en France. Comme on avait parlé dans la journée de dimanche, pour servir de débarcadère au train impérial, de la gare de la porte Dauphine, un de nos confrères parisiens a demandé à nouveau au chef de gare de la station du Bois de Boulogne, ce qu'il y avait de vrai dans ce bruit.

— Je ne sais absolument rien de plus que ce qui a été dit jusqu'à ce jour. Les ingénieurs ont commencé par faire exécuter des travaux en vue de l'édification d'un escalier. Ces travaux ont subitement cessé.

Les marchands de bicyclettes du boulevard Lannes ont déclaré que, après renseignements pris à la Compagnie, ils ne seront pas expropriés. Le projet paraît abandonné.

Rien n'est donc encore arrêté. Pour être complètement fixé sur les intentions du gouvernement, d'accord avec les Compagnies de chemins de fer, il convient d'attendre le retour à Paris du baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, et de M. Hanotaux, en villégiature au Havre, chez M. Félix Faure : le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur s'entretiendront alors des dispositions définitives à prendre.

Ajoutons que M. Marin, directeur, et les hauts fonctionnaires de la Compagnie de l'Ouest, actuellement en congé, seront priés de se rendre au ministère des affaires étrangères en vue de la réglementation officielle de l'horaire du train impérial vers la fin de cette semaine : tous les travaux d'embellissement et de réfection nécessaires aussi bien à la gare définitivement choisie que sur le parcours du cortège commenceront aussitôt après la réception de l'avis impérial.

A l'ambassade de Russie

L'ambassadeur de Russie et Mme la baronne de Mohrenheim, venant de Salies-de-Béarn, sont rentrés dimanche matin à Paris.

Aucune décision ferme n'ayant encore été prise par l'empereur de Russie relativement à la résidence qu'il occupera durant son passage à Paris, M. de Mohrenheim est descendu à l'hôtel de la rue de Grenelle.

Si, comme on l'a dit, les souverains russes descendent à l'ambassade, le baron de Mohrenheim ira s'installer dans l'hôtel de la rue de Lubeck, mis à sa disposition par sa cousine, la comtesse Ladislas Branicka.

Conseil général du Nord

Séance du 24 août 1896

AVANT LA SÉANCE

Il y a des incidents dans l'air. Les tribunes publiques sont dès deux heures et demie absolument envahies d'une foule qui paraît très énervée. Les événements d'hier à Wahagnies ont évidemment eu un très gros retentissement et c'est l'annonce de l'interpellation de M. Devernay qui a amené certainement cette affluence inusitée.

Les collectivistes semblent être en grande majorité parmi les assistants. Contrairement à l'habitude, le public, au lieu d'être calme et silencieux, est fort agité. On discute avec animation.

La séance commencera fort tard. [illegible] il y a très peu de conseillers dans les couloirs. Ni M. Duvernay, ni M. Ghesquière ne sont encore arrivés.

On ne sait rien de plus que ce matin touchant l'interpellation que l'un des deux conseillers collectivistes doit présenter sur les troubles de Wahagnies.

Les avis sont d'ailleurs partagés sur le point de savoir la suite qui sera donnée à cette proposition. Les uns estiment que M. le Préfet ne répondra pas, la question n'étant pas du ressort du Conseil général; d'autres croient, au contraire, que M. Vel-Durand donnera de brèves explications au Conseil.

Sauf cet incident, la séance promet d'être fort calme. Le vœu de M. Ghesquière sur le collectivisme, dont la discussion devait venir aujourd'hui, est remis à une autre séance, et d'ailleurs il est probable que la question préalable lui sera opposée.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à quatre heures moins un quart, sous la présidence de **M. Seulfort.**

Une trentaine de conseillers seulement sont présents.

M. le Préfet assiste à la séance.

MM. Devernay et **Ghesquière** ne sont pas encore arrivées. M. Ghesquiere est, dit-on dans les couloirs, couché et dans l'impossibilité de se lever.

M. Debève donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation.

M. Seulfort fait connaître les excuses de **MM. Plichon** et **Bernard**, qui ne peuvent assister à la séance. Puis on passe à la discussion des rapports du cinquième bureau.

On repousse un vœu de **M. Potié**, demandant le parcours gratuit sur les tramways et les chemins de fer pour les gardes champêtres des communes suburbaines.

Nous demandions que l'union entre les républicains se fît sur un programme. Ce programme, M. Poincaré vient de l'exposer; il est assez large pour grouper ceux qui attendent tout de la légalité et qui, en face des révolutionnaires, demeurent fidèles aux principes de la Révolution française.

Le *Figaro* :

Le discours de M. Poincaré aura un grand retentissement. Il marquera, nous l'espérons, l'étape décisive vers la formation d'un grand parti républicain libéral progressiste à opposer au parti radical socialiste.

NICOLAS II EN FRANCE

L'arrivée à Paris

Rien n'est encore officiellement décidé quant à l'itinéraire que suivra le train impérial qui amènera l'empereur et l'impératrice de Russie à Paris.

La Compagnie de l'Ouest juge toujours l'exécution d'une gare à cent mètres du monument de la Défense nationale de Courbevoie comme très facile.

On attend la ratification par la Russie de toutes les mesures que le gouvernement a l'intention de prendre en ce qui touche le séjour des souverains en France. Comme on avait parlé dans la journée de dimanche, pour servir de débarcadère au train impérial, de la gare de la porte Dauphine, un de nos confrères parisiens a demandé à nouveau au chef de gare de la station du Bois de Boulogne, ce qu'il y avait de vrai dans ce bruit.

— Je ne sais absolument rien de plus que ce qui a été dit jusqu'à ce jour. Les ingénieurs ont commencé par faire exécuter des travaux en vue de l'édification d'un escalier. Ces travaux ont subitement cessé.

Les marchands de bicyclettes du boulevard Lannes ont déclaré que, après renseignements pris à la Compagnie, ils ne seront pas expropriés. Le projet paraît abandonné.

Rien n'est donc encore arrêté. Pour être complètement fixé sur les intentions du gouvernement, d'accord avec les Compagnies de chemins de fer, il convient d'attendre le retour à Paris du baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, et de M. Hanotaux, en villégiature au Havre, chez M. Félix Faure : le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur s'entretiendront alors des dispositions définitives à prendre.

Ajoutons que M. Marin, directeur, et les hauts fonctionnaires de la Compagnie de l'Ouest, actuellement en congé, seront priés de se rendre au ministère des affaires étrangères en vue de la réglementation officielle de l'horaire du train impérial vers la fin de cette semaine : tous les travaux d'embellissement et de réfection nécessaires aussi bien à la gare définitivement choisie que sur le parcours du cortège commenceront aussitôt après la réception de l'avis impérial.

A l'ambassade de Russie

L'ambassadeur de Russie et Mme la baronne de Mohrenheim, venant de Salies-de-Béarn, sont rentrés dimanche matin à Paris.

Aucune décision ferme n'ayant encore été prise par l'empereur de Russie relativement à la résidence qu'il occupera durant son passage à Paris, M. de Mohrenheim est descendu à l'hôtel de la rue de Grenelle.

Si, comme on l'a dit, les souverains russes descendent à l'ambassade, le baron de Mohrenheim ira s'installer dans l'hôtel de la rue de Lubeck, mis à sa disposition par sa cousine, la comtesse Ladislas Branicka.

Conseil général du Nord

Séance du 24 août 1896

AVANT LA SÉANCE

Il y a des incidents dans l'air. Les tribunes publiques sont dès deux heures et demie absolument envahies d'une foule qui paraît très énervée. Les événements d'hier à Wahagnies ont évidemment eu un très gros retentissement et c'est l'annonce de l'interpellation de M. Devernay qui a amené certainement cette affluence inusitée.

Les collectivistes semblent être en grande majorité parmi les assistants. Contrairement à l'habitude, le public, au lieu d'être calme et silencieux, est fort agité. On discute avec animation.

La séance commencera fort tard. [illegible] il y a très peu de conseillers dans les couloirs. Ni M. Duvernay, ni M. Ghesquière ne sont encore arrivés.

On ne sait rien de plus que ce matin touchant l'interpellation que l'un des deux conseillers collectivistes doit présenter sur les troubles de Wahagnies.

Les avis sont d'ailleurs partagés sur le point de savoir la suite qui sera donnée à cette proposition. Les uns estiment que M. le Préfet ne répondra pas, la question n'étant pas du ressort du Conseil général; d'autres croient, au contraire, que M. Vel-Durand donnera de brèves explications au Conseil.

Sauf cet incident, la séance promet d'être fort calme. Le vœu de M. Ghesquière sur le collectivisme, dont la discussion devait venir aujourd'hui, est remis à une autre séance, et d'ailleurs il est probable que la question préalable lui sera opposée.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à quatre heures moins un quart, sous la présidence de **M. Seulfort.**

Une trentaine de conseillers seulement sont présents.

M. le Préfet assiste à la séance.

MM. Devernay et **Ghesquière** ne sont pas encore arrivées. M. Ghesquiere est, dit-on dans les couloirs, couché et dans l'impossibilité de se lever.

M. Debève donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation.

M. Seulfort fait connaître les excuses de **MM. Plichon** et **Bernard**, qui ne peuvent assister à la séance. Puis on passe à la discussion des rapports du cinquième bureau.

On repousse un vœu de **M. Potié**, demandant le parcours gratuit sur les tramways et les chemins de fer pour les gardes champêtres des communes suburbaines.

pied. Il passe à **M. Seulfort** une lettre de **M. Ghesquière**, s'excusant, dit simplement M. le Président, de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui.

Aucun incident ne se produit, les tribunes restent calmes; M. Devernay s'assied à sa place et se plonge dans la lecture d'un journal.

Le défilé des rapports continue.

La réforme de la législation vicinale

M. Guillain donne lecture d'un fort important rapport concernant la législation vicinale. Le très distingué directeur des routes et de la navigation au ministère des travaux publics a traité la question avec la grande compétence que donnent ses fonctions. Une proposition de loi, touchant cette question, a été déposée sur le bureau du Sénat, et la haute assemblée, avant de la discuter, a décidé de consulter les Conseils généraux; un questionnaire leur a donc été adressé.

Voici les réponses, qu'au nom du 4e bureau, M. Guillain propose de faire à ce questionnaire :

Première question. — Il y a-t il lieu de modifier la classification des routes départementales et des chemins vicinaux en constituant deux réseaux distincts, savoir :

A. Un réseau départemental, englobant les routes départementales et les chemins de grande communication et d'intérêt commun;

B. Un réseau communal comprenant les chemins vicinaux ordinaires et les chemins ruraux ?

La loi de 1871 permet déjà au Conseil général de chaque département de modifier la classification des routes départemetales et des chemins vicinaux. Un grand nombre de départements ont usé de ce droit, mais dans des mesures diverses et de manière à tenir compte des droits acquis et de toutes les conditions si complexes qui résultent soit du passé, soit des circonstances locales actuelles.

La législation en vigueur permet avec une merveilleuse souplesse, aux Assemblées départementales, d'adopter dans chaque cas la solution qui leur paraît la meilleure : pourquoi la modifier dans un sens restrictif, en imposant à tous les départements une seule des diverses solutions entre lesquelles ils peuvent aujourd'hui choisir ? Le Conseil général du Nord réclame donc le maintien pur et simple du système actuel de catégories de voies, et de l'article 46 de la loi du 10 août 1871 relatif au pouvoir du Conseil général en matière de classement et de déclassement des routes départementales et des chemins vicinaux.

Quant aux chemins ruraux, il estime qu'il convient de continuer à les maintenir dans une catégorie spéciale, et d'éviter soigneusement toute mesure qui permettrait aux communes de détourner sur ces chemins une partie des ressources nécessaires à l'entretien des chemins vicinaux.

Deuxième question. — Ne serait-il pas utile de procéder à une révision générale des classements ?

Chaque Conseil général a actuellement le droit de procéder, quand il le juge utile et opportun, à une révision, soit générale, soit partielle, des classements. On n'aperçoit pas l'utilité d'imposer une révision générale par voie législative. Il paraît au contraire manifeste qu'il pourrait résulter de graves inconvénients d'une telle révision faite en vue de l'application brutale d'un nouveau régime uniforme à tous les départements.

Troisième question. — Le réseau départemental devrait il être laissé à la charge exclusive du département ?

Il a été répondu déjà implicitement sur ce point dans la réponse faite à la première question. Chaque Conseil général doit, comme aujourd'hui, être laissé libre de déterminer le régime qui lui convient le mieux. En ce qui concerne le département du Nord, la suppression des contingents communaux pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun, exigerait le vote de 6 c. 40 départementaux, en sus de 11 c. 60 déjà affectés par le département à l'entretien des routes départementales et des chemins susdits. L'augmentation de dépense à imputer sur les centimes départementaux retomberait sur les villes, tandis que les charges des petites communes diminueraient : l'arrondissement de Lille, qui comprend les grandes agglomérations de Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières, subirait à lui seul la presque totalité de la charge de l'opération par une augmentation d'impôts directs de près de 300,000 francs, au profit de tous les autres arrondissements (sauf Valenciennes, qui paierait environ 2,000 fr. de plus.)

On voit quelle perturbation profonde une telle mesure apporterait dans la répartition des charges publiques. Il est possible que la répartition actuelle ne soit pas absolument équitable et doive être revisée : le Conseil général a aujourd'hui le droit de procéder à une revision et il usera de ce droit quand il y aura lieu, mais il protestera avec énergie contre toute mesure législative qui imposerait aux finances départementales la charge exclusive de l'entretien de toutes les voies des catégories supérieures.

Quatrième question. — Si le concours des communes paraissait nécessaire, à quel maximum devrait être fixée l'importance des contingents à leur demander?

Le Conseil général du Nord a déjà montré plus haut qu'il y aurait de graves inconvénients à modifier la législation actuelle, si propre par sa souplesse à tenir compte de toutes les circonstances complexes de la pratique.

Pour le cas où le législateur déciderait néanmoins de soumettre tous les départements à un nouveau régime simpliste et rigide, il semble qu'on diminuerait les in- [illegible] *nouveau régime en fixant aux 2/3 de* [illegible] maximum des contingents communaux, et en laissant aux Conseils généraux le pouvoir de fixer l'importance des contingents dans les limites de ce maximum. En ce qui concerne le Nord, il semble que le département pourrait se contenter de demander aux communes un contingent de 40 0/0.

Cinquième question. — Ces contingents devraient-ils, comme actuellement, être formés de ressources en argent et de prestations en nature ?

Le Conseil général s'est déjà prononcé pour le maintien de la prestation. Il ne peut donc que répondre affirmativement à cette question.

Sixième question. — Quel serait, dans les hypothèses prévues par les questions 3 et 4, le montant total des ressources nécessaires pour l'entretien du réseau départemental et le nombre de centimes départementaux nécessares ?

On doit écarter absolument l'hypothèse 3e. Elle mettrait à la charge du département la dépense totale qui est actuellement de 2,940,000 fr. pour l'entretien de l'ensemble du réseau. Ces 2,940,000 fr. correspondent à 18 c. départementaux, soit 6 c. 4 de plus que dans l'état actuel. Reste l'hypothèse 4e.

L'ensemble des contingents communaux actuels pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun représente à très peu près les 40/100 de la dépense totale d'entretien de ces chemins et des routes départementales. Le département continuerait donc à payer 60 0/0 comme aujourd'hui. L'unification aurait seulement pour effet de faire reporter sur les routes départementales une somme d'environ 38,000 fr. de prestations, actuellement inutilisées sur les chemins vicinaux. Il n'y aurait pas d'augmentation du nombre des centimes départementaux; mais la répartition des charges entre les communes serait naturellement modifiée. Les communes qui sont uniquement desservies par des chemins d'intérêt commun auxquels le département contribue aujourd'hui pour 50 0/0, verraient leurs contingents diminuer de 1/5 (40 0/0 au lieu de 50 0/0). Celles qui sont uniquement desservies par des chemins de grande communication auraient à supporter une augmentation de contingents de 21 0/0 (40 0/0 au lieu de 33 0/0).

Enfin, celles desservies exclusivement par des routes départementales devraient payer des contingents égaux aux 40/100 des dépenses d'entretien, alors qu'elles en ont été exonérées jusqu'ici. Mais peu de communes

diviendra quelque chose de plus.

M. Devernay. — Ce sera toujours un domestique !

M. Evrard Eliez relève vivement cette interruption.

Finalement, l'amendement de **M. Mention** est repoussé.

L'Etablissement de Saint-Amand

Les concessionnaires actuels de l'Etablissement thermal de Saint-Amand sollicitent du Conseil général une prolongation pour trente années de la concession qui leur a été octroyée et qui ne prendrait dès lors fin qu'en 1960.

Ils s'offrent, en retour, à exécuter pour 300,000 francs de travaux destinés à améliorer l'établissement, à aménager un pavillon spécial pour recevoir les malades indigents soignés gratuitement, et à porter le nombre de ces malades de 30 à 40 immédiatement et plus tard à 60.

Sur la demande de **MM. Mention, Degroote** et divers conseillers désireux d'étudier de plus près cette affaire sur laquelle il ne leur paraît pas possible de se prononcer *ex abrupto*, la discussion est renvoyée à demain.

Le marché à terme sur les laines

Renvoyée également, sur la demande de M. Motte, la discussion d'un rapport de **M. Mulat** concluant à l'émission d'un vœu pour la suppression du marché à terme sur les laines.

Questions diverses

Le Conseil vote ensuite sans discussion plusieurs rapports peu importants et appuie un grand nombre de vœux.

*

LES TROUBLES DE WAHAGNIES

Un incident. — Déclaration de M. Dupied. — Violente intervention de M. Devernay. — Le revolver collectiviste. — Réponse de M. le préfet. — M. Devernay rappelé à l'ordre

Il est 6 heures, la séance va être levée, la série des rapports étant épuisée lorsque **M. Dupied**, le silencieux M. Dupied, demande à faire une question à M. le préfet. C'est l'incident si impatiemment attendu par les tribunes depuis le début de la séance.

M. Seulfort. — Vous avez la parole, monsieur Dupied.

M. Dupied. — J'ai demandé la parole, messieurs, pour poser une question à M. le préfet, et attirer sur certains faits l'attention du Conseil général.

Des évènements très graves se sont déroulés hier dans une partie du département du Nord. Il s'agit de savoir aujourd'hui si la liberté de discussion, la liberté de parole n'est pas un vain mot.

Les faits qui se sont passés hier à Wahagnies, nous les avions déjà vu se produire dans le Pas-de-Calais. Des citoyens, des membres de cette assemblé ont été insultés et frappés violemment.

Le devoir de M. le préfet est de savoir comment les faits se sont passés, de procéder à une enquête sérieuse et approfondie sur ces événements.

Si nous ne sommes pas défendus et protégés par la loi, nous nous ferons justice nous-mêmes !

M. Dupied a prononcé d'une voix très calme et sans une seule hésitation la déclaration dont nous venons d'indiquer les grandes lignes. Il avait dû longuement la préparer d'avance.

Les menaces de M. Devernay

M. le Préfet s'apprête à répondre, mais **M. Devernay** intervient violemment.

Oui, dit-il, je tiens à signaler ces faits. Pendant la réunion de Wahagnies, les gendarmes excitaient la foule contre nous, l'incitaient à crier « A bas les Prussiens ». Je ne suis pas un Prussien, je suis Français de naissance ; j'ai été soldat à 21 ans.

Je demande à M. le Préfet, s'écrie M. Devernay, s'il entend faire protéger par les gendarmes des citoyens français.

Et j'avertis M. le Préfet, — je ne lui demande pas la permission pour cela, je n'en ai pas besoin — j'avertis M. le Préfet, qu'à partir de dimanche prochain, **j'aurai en poche un petit joujou qui touchera dur.**

M. Devernay s'est levé, et sa voix a des inflexions âpres, menaçantes.

Une rumeur accueille ces paroles.

Oui, répète M. Devernay, **j'aurai un revolver** et malheur à qui me touche.

Et il répète encore : J'aurai un revolver.

Réponse de M. le Préfet

M. Vel-Durand, préfet, répond d'une voix qu'intentionnellement il fait très calme et très froide.

Je prends acte des déclarations de M. Devernay et je les retiens pour agir en conséquence. Je n'ai rien à répondre à la question qui m'est posée, elle sort des attributions du Conseil général, et l'assemblée n'a pas à connaître des faits qui en font l'objet.

Riposte de M. Devernay

M. Devernay, qui s'est levé et se promème très agité, les mains dans ses poches, s'écrie d'un ton violent :

« Au lieu d'avoir un préfet qui nous protège, nous avons un homme qui protège les